



<http://www.citedesmetiers-guadeloupe.org/>

Pour ses 10 ans, le CDM de Guadeloupe promeut la FOAD ! «Orientation, formation et numérique, la nouvelle donne»

Le lundi 18 novembre 2013, la **Cité des Métiers** de la Guadeloupe (CDM), première à ouvrir en Outre-Mer¹, a convié ses partenaires et ses financeurs pour fêter ses dix ans. A cette occasion, le président Jean-Yves l'Etang et l'équipe de la CDM, dirigée par Nicole Nestoret, ont organisé et animé une table ronde sur le thème : «**Orientation, formation et numérique, la nouvelle donne**». Ce choix reposait sur le constat de l'impact, de plus en plus fort, du numérique dans les comportements des personnes fréquentant la CDM. Il marquait aussi la volonté de la CDM d'accompagner les acteurs de l'orientation et de la formation vers plus d'innovation. Il s'agit bien, aujourd'hui, de répondre plus efficacement, avec plus d'ouverture et de souplesse, aux besoins de compétences d'une population jeune, trop souvent peu qualifiée, sur un territoire où les difficultés sociales et économiques sont réelles. La Guadeloupe a toutes les raisons pour développer les actions de type Formations Ouvertes et à distance, plus une : sa configuration d'archipel où une population importante ne peut pas facilement rejoindre Grande Terre ou Basse Terre : Marie-Galante, Les Saintes, La Désirade, mais aussi les COM ; Saint Barth et Saint Martin. La distance est une donnée que le numérique peut permettre de transformer, sous certaines conditions, en proximité !

La table ronde s'est déroulée en trois temps ; d'abord quelques repères ont été posés sur les évolutions observées : passage d'une logique exclusive de «Lieu» pour se former vers des dynamiques «Espace-temps» pour apprendre, tendance catalysée par les usages diversifiés des outils et ressources numériques².

¹ La CDM de Guadeloupe, basée aux Abymes est un lieu unique d'information sur tous les sujets connexes à l'orientation. Portée par le concours financier et opérationnel de ses nombreux partenaires, elle est ouverte à tous. La CDM de Guadeloupe a démarré des activités en 2003, après cinq de «gestation partenariale» nécessaire pour obtenir le label «Cité des métiers» www.citedesmetiers-guadeloupe.org La CDM de Guadeloupe est présente et active sur Facebook, Youtube et sur Twitter (@cmetiers971). Contact : nnestoret@citedesmetiers-guadeloupe.org - En 2013, une Cité des Métiers a ouvert à Mayotte et une, sur l'île de la Réunion ; un projet est en cours en Martinique.

Dans un second temps, des acteurs de la formation initiale (Rectorat et ONISEP) et continue (CAFOC, CNAM, CNED et Form'action) ont illustré les pratiques actuelles de **Formations** (plus ou moins) **Ouvertes**, et (plus ou moins) **à Distance**, selon les contextes de mise en œuvre sur l'archipel Guadeloupéen. Tous ces témoignages convergeaient pour marquer l'intérêt de telles ingénieries et, en même temps, pour souligner la difficulté persistante de justifier, auprès des prescripteurs et des financeurs, de la réalité multiple d'un parcours de type FOAD. Les apprenants sont, grâce à des approches fertiles de plus en plus collaboratives, de moins en moins en face à face avec leur formateur. L'usage de la fiche d'émargement, preuve traditionnelle du déroulement séquentiel d'une formation uni-modale, se révèle décalée, ne reflétant plus la richesse des situations d'apprentissage de production vécues par les apprenants inscrits dans des parcours FOAD.

Face à cette contradiction, un débat s'est engagé avec les participants, en particulier avec deux représentants d'organismes collecteurs (OPCALIA & Fongecif) et de Pôle Emploi. La piste de la traçabilité numérique avec les plates-formes de téléformation a été évoquée comme une réponse possible, mais les réalités des actions tendent à démontrer que les temps de connexion ne constituent pas un indicateur fiable, pertinent et exploitable. L'autre piste qui a trouvé un consensus, est le «Forfait temps»³, contractualisé avec l'apprenant via un **Protocole Individuel de Formation** et crédité par des productions rendues, à titre individuel ou collectif, pour les activités communautaires.

C'est la piste retenue par le FFFOD qui milite depuis plusieurs années pour que le cadre réglementaire s'adapte rapidement aux nouvelles pratiques des apprenants et des appreneurs connectés. Il s'agit de faire accélérer les réformes⁴ attendues pour donner plus de souplesse aux différents dispositifs de formation, en particulier pour les adultes les moins qualifiés, ceux qui aujourd'hui encore, profitent le moins de la formation.

Jean Vanderspelden - Consultant ITG,
membre du FFFOD, de MIP+ et de Learning Sphère
novembre 2013 - jean.vanderspelden@free.fr
www.iapprendre.fr

² Voir diaporama en ligne sur de Jean Vanderspelden sur son compte 2.0 Slideshare : <http://fr.slideshare.net/jeanvds/2013-11-j1-vf-foad-et-financement-cdm-itgjvds>

³ Voir document FFFOD d'octobre 2011 : «**Financement et mise en oeuvre de la FOAD, vade-mecum des bonnes pratiques**» - Téléchargeable sur le site du FFFOD à l'adresse suivante via http://www.fffod.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=2437

⁴ Lire article de Jacques Bahry, président du FFFOD «**Il est temps d'arrêter de freiner le développement de la FOAD**» publié sur le site : <http://www.fffod.fr/actualites-de-la-foad/revue-de-presse-/2708-il-est-temps-darreter-de-freiner-le-developpement-de-la-foad-itv-aef-de-jacques-bahry>